



0909944001

DATE DEPOT : 2009-11-23

NUMERO DE DEPOT : 99440

N° GESTION : 2008B25259

N° SIREN : 509429528

DENOMINATION : "CLAIRSYS"

ADRESSE : 8 rue Lemer cier 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/11/09

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

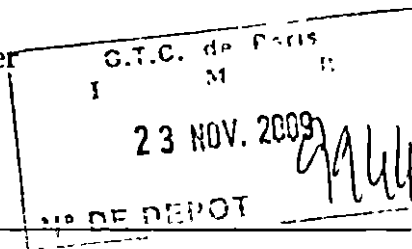
08B25259

« CLAIRSYS »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

Siège social : 8, rue Lemerrier
75017 PARIS

RCS PARIS 509 429 528



DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 9 NOVEMBRE 2009

D.B 09/11/09
06 09/11/09

L'an deux mil neuf,

le 9 novembre, à 9 heures 30, au siège social,

Monsieur Vincent GERONDEAU,

agissant en qualité d'associé unique de la société CLAIRSYS, également Président de la Société, régulièrement convoqué ;

La société GEORGES REY CONSEILS, commissaire aux comptes de la Société ayant été dûment avisée des présentes ;

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- 1° - les statuts de la Société ;
- 2° - le rapport du Président ;
- 3° - le texte des résolutions soumises au vote de l'associé unique.

a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social ;
- Modification corrélative des statuts de la société ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide d'étendre l'objet social de la Société, dont l'activité sera désormais, outre l'activité actuelle, une activité de courtage en produits financiers et notamment en assurance.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

1/2

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, décide de modifier les statuts de la société en insérant un deuxième tiret, tel que suit :

« Article 2 - OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers :

- *Le développement et exploitation de logiciels d'analyse, de comparaison et de place de marché de produits ou contrats complexes, incluant sans pour autant se limiter à, contrats d'assurances, produits d'investissements financiers, offres d'opérateurs téléphonie mobile ... ;*
- *Le courtage en produits financiers et notamment en assurance,*
- *La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tout fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à ces activités ;*
- *La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques, concernant ces activités ;*
- *La prise de participation, directe ou indirect, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises ou sociétés civiles ou commerciales ;*
- *Toutes prestations de services au profit des entreprises en général en matière de gestion, notamment dans les domaines administratif, financier, informatique, commercial ;*

Et, plus généralement, toutes opérations, affaires ou entreprises, financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus relaté ou qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son industrie ou son commerce, et ce, tant en France qu'à l'étranger. »

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes en vue d'effectuer toute formalité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

Vincent GERONDEAU

